FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 401
Moto-Club — Association Moto Verte de Bouvesse
N° d'affiliation — 1604
Date — 4/05/2019 au 5/05/2019
Lieu — Bouvesse Quirieu 38390
Organisateur technique - TEILLON Franck
E-mail — pascalbouvesse@gmail.com
Téléphone — 0649953918

22 JAN. 2019

CDF NATIONAL 125cc

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Délégué FFM (Président du Jury)	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	COMAS Christophe	Licence : 7077
Membre du Jury	ROCHE Paul	Licence : 142107
Commissaire technique responsable	GIROUD Carole	Licence : 196135
Responsable du chronométrage	Délégation FFM	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

National 125cc

Age ---------- 18 ans minimum au cours de l'année
Licences -------- NCO / Inter / LUE
Cylindrée------- 125cc 2T
Plaques -------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	110 €	6ème	60 €	11ème	27 €	16ème	15 €
2ème	100 €	7ème	50 €	12ème	25 €	17ème	12 €
3ème	90 €	8ème	42 €	13ème	23 €	18ème	10 €
4ème	80 €	9ème	36 €	14ème	20 €	19ème	7 €
5ème	70 €	10ème	30 €	15ème	18 €	20ème	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **Dr JULIEN Olivier**

Nombre de secouristes **14**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Bourgoin jallieu**

Temps de trajet (en min) **25min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit Mickael Polsinelli**

Adresse ..... **lieu dit Cruvière, 38390 Bouvesse Qu**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **43**

En manche : **40**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1600m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **50m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 21/01/2019	Date : 28 JAN. 2019	Date :
Teillon Signature numérique de Teillon Date : 2019.01.22 07:32:11 +01'00'	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Numéro :

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	401
Moto-Club	Association Moto Verte de Bouvesse
N° d'affiliation	1604
Date	du 4/05/2019 au 5/05/2019
Lieu	Bouvesse Quirieu 22 JAN. 2019
Organisateur technique	Teillon Franck
E-mail	pascalbouvesse@gmail.com
Téléphone	0649953918

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Président du Jury ou Arbitre*	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	COMAS Christophe	Licence : 007077
Membre du Jury	ROCHE Paul	Licence : 142107
Commissaire technique responsable	GIROUD Carole	Licence : 196135
Responsable du chronométrage	Délégation FFM	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CF National 125cc	18	-	125cc	70 euros par pilote. Championnat de France 125cc
Trophée MX2	13/15	-	125/250cc	45 euros par pilote. Championnat de Zone SUD Rhône Alpes Auvergne être agé de 13 ans pour piloter un 125, à partir de 15 ans pour piloter un 250
Trophée 65/85 cc - de 12 ans	7	12	65/85cc	35 euros par pilote. Championnat de Zone Sud Rhône Alpes Auvergne
Open National	13	-	125/250/450/500	45 euros par pilote. Sans classement à un quelconque championnat Seront prioritaires les Non qualifiés du championnat de France

Engagement :

Site Internet ---- engage-sports.com

Contact ---------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non

Tarif :

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr JULIEN Olivier**

Nombre de secouristes **14**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Bourgoin Jallieu**

Temps de trajet (en min) **25min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit Mickael Polsinelli**

Adresse ..... **Lieu dit Cruvières**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1600m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **50m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 21/01/2019	Date : 28 JAN. 2019	Date :
Teillon Signature numérique de Teillon Date : 2019.01.21 20:44:23 +01'00'	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50	Numéro :

N° d'épreuve FFM — 401
Moto-Club — ASSOCIATION MOTO VERTE DE BOUVESSE
N° d'affiliation — 1604
Date — 4/05/2019 au 5/05/2019
Lieu — Circuit Mickael Polsinelli de Bouvesse Quirieu
Organisateur technique - TEILLON FRANCK
E-mail — pascalbouvesse@gmail.com
Téléphone — 0633652380

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date — 4/05/5019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
4/05/2019				
15h	20h	**Contrôles administratifs** **Contrôles techniques**	Toutes catégories	5h
16h		**Visite du circuit**		
20h		**Fin**		

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 401
Moto-Club — association moto verte de bouvesse
N° d'affiliation — 1604
Date — 4/05/2019 au 5/05/2019
Lieu — Circuit Mickael Polsinellli de Bouvesse Quirieu
Organisateur technique - Teillon Franck
E-mail — pascalbouvesse@gmail.com
Téléphone — 0649953918

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 5/05/2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h 15		**briefing des commissaires**		
7h 30		**mise en place des officiels**		
8h 00		**briefing des pilotes**	chp de france 125	
8h 00	8h 15	**Essais Libres**	Open	12mn
8h 20	8h 25	**Test de départs**	CDF 125	5 mn
8h 30	8h 50	**Essais Libres**	CDF 125	20mn
8h 55	9h 10	**Essais Libres**	Groupe A MX2	12 mn
9h15	9h 30	**Essais Libres**	groupe B MX2	12mn
9h 35	9h 50	**Essais Libres**	65/85 Moins de 12 ans	12 mn
9h 55	10h 10	**Essais Chronométrés**	OPEN	15 mn
10h 15	10h 35	**Essais Chronométrés**	CDF 125	20mn
10h 40	10h 55	**Essais Chronométrés**	GROUPE A MX2	15mn
11h 00	11h 15	**Essais Chronométrés**	GROUPE B MX2	15 mn
11h 20	11h 35	**Essais Chronométrés**	65/85 Moins de 12 ans	15mn
		Repas		1h30
13h 20	13h 35	**Manche I**	Open	15min
13h 40	H-10	**Tour de Reconnaissance**	CHP DE FRANCE 125	
13h 50	14h 20	**Manche I**	CHP DE FRANCE 125	25 mn+1T
14h 25	14h 45	**Manche I**	MX2	15mn+1T
14h 50	15h 10	**Manche I**	65/85 Moins de12ans	15mn+1T
15h 15	15h 30	**Manche 2**	Open	15 min
		Entracte		15min
15h 50	H-10	**TOUR DE Reconnaissance**	CHP DE FRANCE 125	
16h 00	16h 30	**Manche 2**	CHP DE FRANCE 125	25 mn+1T
16h 35	16h 55	**Manche 2**	MX2	15mn+1T

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 5/05/2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h 00	17h 20	**Manche 2**	65/85 Moins de 12 ans	15mn+1T
17h 25	17h 35	**Réunion du Jury**		10 min
17h40		**Remise des Prix**		
19h		**Fin**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 401
Moto-Club — association moto verte de bouvesse
N° d'affiliation — 1604
Date — 4/05/2019 au 5/05/2019
Lieu — Circuit Mickael Polsinellli de Bouvesse Quirieu
Organisateur technique - Teillon Franck
E-mail — pascalbouvesse@gmail.com
Téléphone — 0649953918

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 5/05/2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h 15		briefing des commissaires		
7h 30		mise en place des officiels		
8h 00		briefing des pilotes	chp de france 125	
8h 00	8h15	Essais Libres	Open	15mn
8h 20	8h25	Test de départs	groupe A 125	5 mn
8h 30	8h50	Essais Libres	groupe A 125	20mn
8h 55	9h 00	Test de départs	groupe B 125	5mn
9h 05	9h 25	Essais Libres	groupe B 125	20mn
9h 30	9h 45	Essais Libres	MX2	15 mn
9h 50	10h 00	Essais Libres	65/85 Moins de 12 ans	10 mn
10h 05	10h 25	Essais Chronométrés qualif	groupe A 125	20mn
10h 30	10h 50	Essais Chronométrés qualif	groupe B 125	20mn
10h 55	11h 10	Essais Chronométrés	Open	15 mn
11h 15	11h 30	Essais Chronométrés	MX2	15mn
11h 35	11h 45	Essais Chronométrés	65/85 Moins de 12 ans	10mn
		Repas		
13h 35	13h50	Manche I	Open	15min
13h 55	H-10	Tour de Reconnaissance	CHP DE FRANCE 125	
14h 05	14h 35	Manche I	CHP DE FRANCE 125	25 mn+1T
14h 40	15h 00	Manche I	MX2	15mn+1T
15h 05	15h 25	Manche I	65/85 Moins de12ans	15mn+1T
15h 30	15h 45	Manche 2	Open	15 min
		Entracte		20min
16h 05	H-10	TOUR DE Reconnaissance	CHP DE FRANCE 125	
16h 15	16h45	Manche 2	CHP DE FRANCE 125	25 mn+1T
16h 50	17h10	Manche 2	MX2	15mn+1T

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 5/05/2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h 15	17h 35	**Manche 2**	65/85 Moins de 12 ans	15mn+1T
17h 35	17h 45	**Réunion du Jury**		10 min
17h45		**Remise des Prix**		
19h		**Fin**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org